



Separation / récupération de l'apport

Par **choudu21**, le **04/11/2013** à **21:46**

Bonjour,

J'ai acheté une maison il y a 5 ans avec mon ancienne conjointe (nous étions pacsé).

L'achat à été effectué à 50/50 (en indivision) pour un montant de 175000 €

J'ai mis un apport de 75000€ et elle 10000 €, cela n'à cependant pas été stipulé dans l'acte d'achat chez le notaire, ni dans les documents de la banque.

Aujourd'hui, nous sommes séparés et allons vendre, comment va se passer la répartition chez le notaire ?

Ai-je la possibilité de récupérer mon apport directement chez le notaire ou la répartition de la vente va être effectuée à 50/50 et je pourrais éventuellement récupérer en faisant appel à un juges ?

Merci pour votre réponse.